



Vos questions et réclamations

Nos réponses

Question : je souhaite faire financer ma formation cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF.
Comment procéder ?

Réponse Epsilon à l'école : Les certifications de nos deux cursus sont inscrites au RSCH (Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations) ce qui permet un financement par votre CPF si vous avez des droits et remplissez les prérequis (voir "Prérequis" sur le programme détaillé). La demande de financement CPF se fait directement sur votre compte en ligne. Nos formations sont inscrites sous le terme "**soutien scolaire**".

Le référencement officiel est le suivant :

CURSUS 1 - Accompagnement et soutien scolaire spécifique de la maternelle au CP pour enfants avec troubles des apprentissages (autisme, TDA/H, DYS, TND, T21...)

Certification : Accompagner et soutenir sur le plan scolaire des enfants à besoin particulier de la maternelle au CP

CURSUS 2 - Accompagnement et soutien scolaire spécifique du CE1 au CM2 pour enfants avec troubles des apprentissages (autisme, TDA/H, DYS, TND, T21...)

Certification : Accompagner et soutenir sur le plan scolaire des enfants à besoin particulier du CE1 au CM2

Si vous financez la formation avec le CPF, passer la certification est obligatoire, car le CPF ne finance que les formations certifiantes ou diplômantes.

Si vous ne souhaitez pas passer la certification, il convient d'opter pour un autre mode de financement (personnel, ou employeur par exemple).

Question : je souhaite faire financer ma formation cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF.
Mais étant fonctionnaire, je n'ai pas accès à mon CPF. Comment faire ?

Réponse Epsilon à l'école : Les fonctionnaires doivent faire une demande auprès de leur employeur pour pouvoir bénéficier de leurs droits CPF. Pour cela, un devis et le programme détaillés sont souvent demandés par l'employeur afin d'étudier votre demande. Les délais



étant souvent longs pour obtenir une réponse, il est souhaitable de vous y prendre plusieurs mois à l'avance.

Question : je souhaite faire financer ma formation cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF. Je suis enseignant. Comment faire ?

Réponse Epsilon à l'école : Les enseignants doivent procéder comme indiqué dans la question précédente. Voici quelques informations complémentaires :

- Le CPF est ouvert aux titulaires et contractuels ayant au moins 3 ans d'ancienneté de service
- La demande doit être déposée 120 jours minimum avant le début du stage et la réponse doit être faite à l'agent dans les 30 jours
- Les rejets par l'employeur doivent être justifiés
- Les financements ne sont octroyés que « dans la limite des crédits prévus à cet effet » (donc possibilité d'accord avec financement très partiel par exemple)

Dans les faits, les services compétents sont le rectorat pour le second degré et l'inspection académique pour le premier degré (services RH).

Question : Impression des supports de cours – Trop de supports à imprimer pour les cursus certifiants (CURSUS 1 et 2) – lourdeur et coût

Réponse Epsilon à l'école : les supports de formation sont envoyés par Epsilon aux stagiaires par des liens avec notre logiciel de formation DIGIFORMA. Ces documents sont à télécharger, mais pas tous à imprimer. Surtout pas les dossiers outils et annexes qui sont des aides ultérieures pour le travail pratique du stagiaire. N'imprimer si besoin que le support de la semaine de cours. L'idéal est de suivre sur son PC en direct.

Objet : Nous ne savons pas toujours comment vous contacter

Réponse Epsilon à l'école : une seule adresse mail pour nous joindre : information@epsilonlecole.com

Ou par téléphone : 06 60 49 06 40.

Ces contacts sont rappelés sur nos supports, documents, livrets et sur le site internet.

En cours de formation, le formateur est votre premier interlocuteur.

Objet : Je souhaite bénéficier d'une supervision. Je fais comment ?

Réponse Epsilon à l'école : Vous pouvez contacter un de nos superviseurs du réseau Epsilon à l'école. Leurs adresses mail sont sur la page "[Membres du réseau Epsilon](#)" du site internet. Ce sont les certifiés de niveau CESUP.



Objet : Je ne retrouve pas mon attestation de présence/certificat de réalisation de formation. Que faire ?

Réponse Epsilon à l'école : L'attestation de présence (désormais appelée certificat de réalisation de formation) est envoyée à chaque stagiaire en fin de formation via notre plateforme de gestion de formation (DIGIFORMA). Nous vous demandons d'en faire une copie et de bien la conserver car nous ne faisons pas de duplicata. Cette précision est apportée sur le programme de formation et le livret de suivi des stagiaires.

Objet : Comment cela se passe-t-il si je suis absent à une partie de la formation ?

Réponse Epsilon à l'école : Il arrive parfois qu'un stagiaire manque une partie de la formation. Les supports reçus permettent de suivre la partie manquée.

Selon les raisons de son absence et justificatifs qu'il nous fait parvenir (en général un certificat médical), nous examinons les possibilités de lui proposer de rejoindre ponctuellement un autre groupe dans une session en cours ou une prochaine session. Ceci en fonction des possibilités d'accueil des salles que nous louons et des places sur la session en question.

Objet : Peut-on savoir s'il y a des désistements en cours de formation ?

Réponse Epsilon à l'école : Les désistements en cours de cursus sont très rares, quand cela arrive c'est en général pour un problème de santé. Il peut y avoir quelques désistements entre le passage de la certification théorique et le passage de la pratique. Nous sommes alors en contact avec le stagiaire pour trouver ensemble des solutions aux éventuels problèmes rencontrés.

Objet : Est-ce que l'EDCS est adapté pour l'évaluation des enfants avec une déficience intellectuelle profonde ?

Réponse Epsilon à l'école : Oui, l'outil est adapté pour les élèves avec DI à partir du moment où l'élève présente les prérequis nécessaires aux apprentissages académiques (moyen de communication, imitation, attention conjointe, etc...).

Vos questions et nos réponses sur la certification

: voir FAQ certification

Mise à jour le 10/03/2023

